

Première Synthèses

Informations

L'OFFRE DE FORMATION CONTINUE EN 2005

Toujours plus de formations dispensées,
mais le chiffre d'affaires se stabilise

En 2005, le chiffre d'affaires des organismes de formation professionnelle continue s'est stabilisé à 5,4 milliards d'euros, soit 0,9 % de moins qu'en 2004. Le nombre d'organismes continue cependant d'augmenter (+4 %), ainsi que le nombre de stagiaires (+5 %) et le nombre d'heures dispensées (+9 %).

Sur le marché de la formation continue, les gros organismes restent prépondérants : les cent plus importants réalisent le quart du chiffre d'affaires total.

L'offre se tourne principalement vers les salariés : les employeurs financent la moitié des formations accomplies. Les formations générales sont les plus suivies, avant celles portant sur l'hygiène et la sécurité.

En 2005, 13 500 organismes de formation professionnelle continue ont réalisé un chiffre d'affaires de 5,4 milliards d'euros (graphique 1, tableau 1). Le nombre d'organismes s'est accru de façon importante en 2005 : +4 % (encadré 1). Le fort accroissement du nombre d'heures-stagiaires dispensées (+9 %) n'a pourtant pas eu d'impact sur le chiffre d'affaires du secteur qui a légèrement baissé : -1 %. Il est possible que les stagiaires se soient orientés vers des formations moins coûteuses que les années précédentes ou que les stages aient accueilli plus de stagiaires afin de réduire les prix.

L'offre de formation reste très concentrée

94 % des organismes de formation relèvent du secteur privé et réalisent 77 % du chiffre d'affaires. 7,4 millions de stagiaires sont passés dans leurs écoles, soit 85 % du total. Les organismes privés de formation regroupent trois catégories d'établissements d'importance comparable : le privé lucratif, le privé non lucratif et les formateurs indivi-

duels. Bien que les formateurs individuels soient nombreux, ils ne touchent qu'un stagiaire sur dix et ne réalisent que 4 % du chiffre d'affaires du secteur. Cependant, leur chiffre d'affaires s'accroît très fortement : +10 % en 2005. Dans le secteur privé à but lucratif, le nombre de stagiaires s'est également accru très rapidement (+11 %) et plus encore le nombre d'heures-stagiaires (+30 %). Pourtant, le chiffre d'affaires est resté quasiment stable (+1 %). Quant aux organismes privés non lucratifs, ils sont plutôt en repli en termes de chiffre d'affaires (-6 %) et d'heures-stagiaires (-1 %).

Tableau 1
Les organismes de formation en 2005

	Organismes (en nombre)	Évolution 2005/2004 (1) (en %)	Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	Évolution 2005/2004 (1) (en %)	Nombre de stagiaires (2) (en milliers)	Évolution 2005/2004 (1) (en %)	Nombre d'heures- stagiaires (2) (en milliers)	Évolution 2005/2004 (1) (en %)
Ensemble.....	13 499	3,9	5 436	-0,9	8 674	5,5	653 915	9,0
Selon le statut (en %)								
Privé lucratif	32	6,3	38	1,2	41	11,2	39	30,2
Privé non lucratif	31	-0,2	35	-6,5	34	5,0	27	-1,5
Individuels	31	6,4	4	10,2	10	0,6	8	8,8
Public et parapublic	6	1,2	23	3,2	15	-4,2	26	-4,9
Selon le chiffre d'affaires (en %)								
Moins de 75 000 euros	51	6,2	3	5,7	10	1,4	7	1,9
75 000 à 150 000 euros	13	1,8	3	2,1	6	2,9	6	9,8
150 000 à 750 000 euros	24	1,8	21	1,0	24	6,2	26	0,6
750 000 à 1 500 000 euros	6	-1,1	16	-1,1	15	2,3	15	7,0
1 500 000 à 3 000 000 euros	4	1,2	19	1,6	18	7,3	19	17,8
Plus de 3 000 000 euros	2	4,4	38	-3,8	27	7,8	27	15,3
Selon l'année de déclaration (en %)								
Avant 1990	19	-2,7	46	-2,2	38	3,2	41	3,2
Entre 1990 et 2000	39	-6,8	34	-6,4	38	0,0	36	9,1
Après 2000	42	20,0	20	13,8	24	19,8	23	20,7

Source :
Bilans
pédagogiques
et financiers,
traitement
Dares.

(1) - Le bilan pédagogique et financier du CNAM Paris était manquant en 2004. Les évolutions sont donc calculées sans tenir compte de cet organisme.

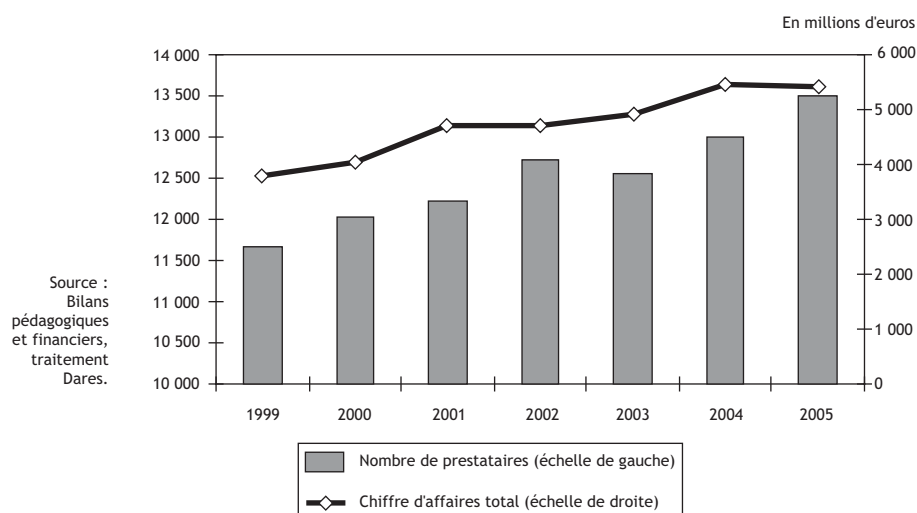
(2) - Le rapprochement entre les données pédagogiques (stagiaires et heures) et le nombre de prestataires ainsi que leur chiffre d'affaires doit être fait avec précaution. En effet, certains organismes n'ont pas renseigné la partie pédagogique.

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF 80.2A, 80.2C, 80.3Z, 80.4C et 80.4D).

Le secteur public et parapublic ne forme que 15 % des stagiaires mais, du fait de ses formations plus longues, il occupe le quart du marché de la formation professionnelle continue en termes de chiffre d'affaires et d'heures-stagiaires. En 2005, il s'est légèrement développé avec 3 % de recettes supplémentaires, malgré ses 5 % d'heures-stagiaires dispensées en moins. L'Éducation nationale (dont le CNAM) et les GRETA (GRoupement d'ÉTABlissements publics locaux d'enseignement) sont des intervenants importants de la formation continue, avec 13 % du chiffre d'affaires (tableau 2). Avec 4 % du marché, l'Afpa occupe également une place de choix.

Le nombre d'organismes de formation est important. À titre comparatif, on en compte un pour trois boulangeries. Pourtant, c'est une activité qui reste très concentrée. Les organismes dont le chiffre d'affaires dépasse trois millions d'euros représentent 2 % des organismes, mais ils réalisent 38 % du chiffre d'affaires, accueillent 27 % des stagiaires et assurent 27 % des heures-stagiaires (tableau 1). Plus largement, les organismes réalisant plus de 750 000 euros de chiffres d'affaires (soit 12 % des organismes) totalisent 73 % du chiffre d'affaires

Graphique 1
Prestataires et chiffre d'affaires



Champ : Organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF 80.2A, 80.2C, 80.3Z, 80.4C et 80.4D).

res et ils accueillent 60 % des stagiaires.

Les organismes les plus anciens captent une large part du marché. Un organisme sur cinq a démarré son activité de formation continue avant 1990, mais ils réalisent deux cinquièmes du chiffre d'affaires.

Les employeurs sont les principaux acheteurs de formation

53 % des formations sont financées par des employeurs, publics et privés, pour leur personnel

(tableau 2). Les entreprises sont les principaux acheteurs sur le marché de la formation professionnelle continue. Elles financent les formations soit directement, soit par l'intermédiaire des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), qui mutualisent les fonds des entreprises pour la formation. Ensemble, entreprises et OPCA versent la moitié du revenu des organismes de formation continue.

Les entreprises et OPCA s'adressent majoritairement aux organismes de formation privés lucratifs (52 % et 42 %), mais les

Tableau 2
Répartition des produits selon le statut des prestataires en 2005

En pourcentage

	Entreprises	Organismes collecteurs	Pouvoirs publics pour ses agents	Pouvoirs publics pour d'autres publics	Particuliers	Autres organismes	Autres produits de formation	Ensemble	Évolution 2005/2004 (1)
Statut des prestataires de formation									
AFPA	1,9	4,9	0,2	8,2	0,5	0,0	7,2	4,2	11,1
Autres établissements publics ou parapublics	1,8	2,0	10,6	7,1	4,2	4,1	5,5	4,1	8,4
Éducation nationale et Greta	8,8	8,5	16,1	20,6	19,4	7,6	8,8	12,9	-0,4
Individuels	4,1	2,9	7,4	1,3	4,2	26,9	1,8	4,1	10,2
Organismes consulaires	2,5	2,7	2,0	1,7	2,6	1,1	2,8	2,3	0,2
Privé à but lucratif	51,5	42,1	42,0	16,0	48,5	36,5	29,5	37,6	1,2
Privé à but non lucratif	29,4	36,9	21,7	45,1	20,6	23,8	44,4	34,8	-6,5
Ensemble.....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Évolution 2005/2004 (en %)	4,2	2,9	-10,1	-12,8	8,5	15,2	3,8	-0,9	
En % des financeurs.....	33,2	16,5	3,6	26,2	7,7	4,5	8,3	100,0	

Source :
Bilans pédagogiques et financiers, traitement Dares.

(1) - Le bilan pédagogique et financier du CNAM Paris était manquant en 2004. Les évolutions sont donc calculées sans tenir compte de cet organisme.

Lecture : En 2005, les formateurs individuels ont reçu 4,1 % des dépenses des entreprises auprès d'organismes de formation. Leur chiffre d'affaires, tous financeurs confondus, s'est accru de 10,2 %. Les entreprises contribuent à hauteur de 33,2 % au chiffre d'affaires des organismes de formation. Leur dépense de formation auprès de ces organismes s'est accrue de 4,2 %.

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF 80.2A, 80.2C, 80.3Z, 80.4C et 80.4D).

OPCA ont plus facilement recours aux organismes non lucratifs (37 % de leur dépense contre 29 % de la part des entreprises).

Lorsque les pouvoirs publics font appel à des organismes extérieurs pour la formation de leurs agents, ils ont recours principalement aux organismes privés lucratifs : 42 % de leur dépense. Cependant, pour la formation d'autres publics, ils se tournent davantage vers les associations (45 % de leur dépense pour d'autres publics) et l'Éducation nationale ou les GRETA (21 %). Les pouvoirs publics représentent 30 % du chiffre d'affaires des organismes, mais leur dépense est en baisse : -12 % par rapport à 2004. C'est l'État qui a le plus réduit ses dépenses auprès d'organismes extérieurs (-21 %), alors qu'il contribue au quart des

Tableau 3
Répartition des publics selon le statut des prestataires

En pourcentage

	Salariés	Demandeurs d'emploi	Particuliers	Autres stagiaires	Ensemble
Statut des prestataires					
Privé lucratif	49	22	29	25	41
Privé non lucratif	28	51	29	50	34
Individuels	11	4	6	13	10
Public et parapublic	12	23	36	12	15
Ensemble	100	100	100	100	100
Évolution 2005/2004.....	9,3	-3,7	10,1	-3,6	5,5
En % des types de public.....	66,1	16,7	6,5	10,7	100,0

Source :
Bilans pédagogiques et financiers, traitement Dares.

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF 80.2A, 80.2C, 80.3Z, 80.4C et 80.4D).

dépenses des pouvoirs publics pour d'autres publics que leurs agents : jeunes, demandeurs d'emploi.... Les Régions financent 46 % de ces dépenses. Elles ont réduit de 6 % leurs achats de formation en 2005.

Les salariés restent les principaux bénéficiaires des formations

Les deux tiers des stagiaires des organismes de formation sont

des salariés et leur nombre a augmenté de 9 % (tableau 3). La moitié d'entre eux se forment auprès des organismes privés lucratifs et le quart auprès des organismes privés non lucratifs. Les salariés sont peu formés par les organismes publics ou parapublics (12 %).

Les demandeurs d'emploi se forment pour moitié dans le secteur privé non lucratif. Sinon, ils

Tableau 4
Répartition des stagiaires selon le statut des prestataires pour chaque niveau de formation visé

En pourcentage

	Niveau égal ou supérieur à la Licence	Niveau Bac + 2	Niveau Bac	Niveau BEP, CAP	Niveau fin de scolarité obligatoire	Niveau non référencé	Ensemble
Statut des prestataires							
Privé lucratif	39	43	33	27	39	46	41
Privé non lucratif	33	25	31	44	47	33	34
Individuels	10	16	10	5	6	11	10
Public et parapublic.....	18	16	26	24	8	10	15
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100
Évolution 2005/2004 (1).....	18,5	-5,5	-5,8	-1,2	-0,6	9,0	5,5
En % des niveaux de formation	15,6	8,7	7,3	15,3	4,7	48,4	100,0

Source :
Bilans pédagogiques et financiers, traitement Dares.

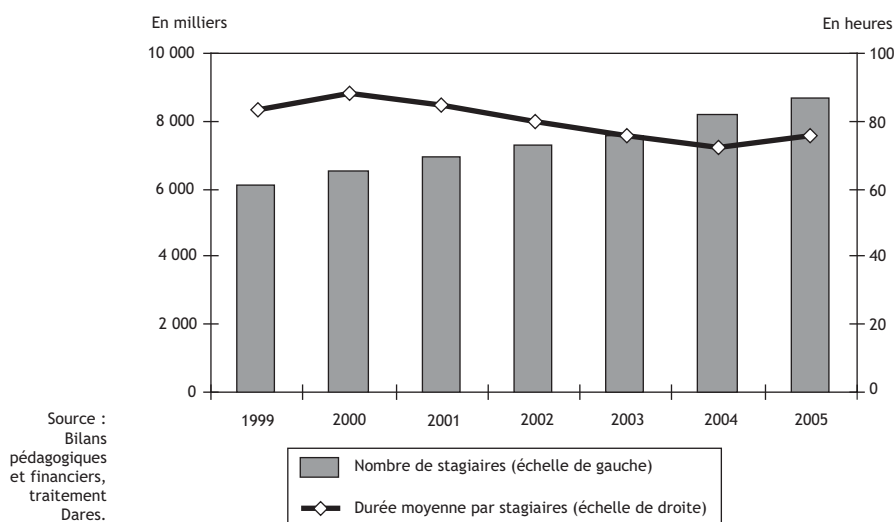
(1) - Le bilan pédagogique et financier du CNAM Paris était manquant en 2004. Les évolutions sont donc calculées sans tenir compte de cet organisme.

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF 80.2A, 80.2C, 80.3Z, 80.4C et 80.4D).

se partagent à parts égales entre le public et parapublic (23 %) et les organismes privés lucratifs (22 %). Les particuliers s'orientent d'avantage vers le public et parapublic (36 %), puis vers les établissements privés, lucratifs ou non (29 % dans chaque cas).

La moitié (52 %) des stagiaires suit des formations correspondant à un niveau référencé (tableau 4). Les formations les plus dispensées sont celles de haut niveau (égal ou supérieur à la licence) ou de niveau BEP, CAP.

Graphique 2
Stagiaires et durée moyenne de formation



Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF 80.2A, 80.2C, 80.3Z, 80.4C et 80.4D).

La durée de formation repart à la hausse pour les salariés

En 2005, une formation dure 76 heures en moyenne (tableau 5). C'est une heure de plus qu'en 2003 et quatre heures de plus qu'en 2004. Après une baisse continue depuis 2000, la durée moyenne des formations repart donc à la hausse en 2005 (graphique 2).

C'est surtout dans le secteur privé lucratif que la durée moyenne de formation s'est allongée : +17 %. Dans le secteur

privé non lucratif, elle a diminué de 6 %, alors qu'elle est restée quasiment stable dans le public et parapublic.

En conséquence, la durée moyenne des formations des salariés a progressé de 10 %. Ils sont en effet beaucoup formés dans le secteur privé lucratif. En revanche, celle des demandeurs d'emploi s'est réduite de 6 % car ils font plutôt appel au secteur privé non lucratif. Les particu-

liers ont également suivi des formations plus courtes (-9 % en moyenne), notamment lorsqu'ils se sont adressés au secteur privé.

L'augmentation de la durée moyenne des formations s'explique aussi en partie par la réorientation vers les disciplines générales (mathématiques, économie, français...) : 5 % de stagiaires en plus dans ces disciplines. Celles-ci sont plus

Tableau 5
Durée moyenne des formations selon les publics et le statut des prestataires

En heures

	Salariés	Demandeurs d'emploi	Particuliers	Autres stagiaires	Ensemble	Évolution 2005/2004 (en %) (1)
Statut des prestataires						
Privé lucratif	68	86	169	57	74	17
Privé non lucratif	44	102	76	38	59	-6
Individuels	55	49	62	86	59	7
Public et parapublic.....	105	197	114	94	129	-1
Ensemble	64	118	115	55	76	4
Évolution 2005/2004 (en %).....	10,5	-6,3	-9,4	25,0	4,2	

(1) - Le bilan pédagogique et financier du CNAM Paris était manquant en 2004. Les évolutions sont donc calculées sans tenir compte de cet organisme.

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF 80.2A, 80.2C, 80.3Z, 80.4C et 80.4D).

Source : Bilans pédagogiques et financiers, traitement Dares.

Tableau 6
Répartition des stagiaires et des heures-stagiaires selon les domaines de formation

En pourcentage

	Stagiaires	Évolution 2005/2004 (en points) (1)	Heures-stagiaires	Évolution 2005/2004 (en points) (1)
Disciplines générales	23,9	5,4	24,3	5,0
Spécialités industrielles	7,8	-0,6	12,7	-0,5
Spécialités de services	53,5	-1,9	50,6	-2,0
Domaines de développement personnel.....	14,8	-2,9	12,4	-2,5
Ensemble	100,0	-	100,0	-

(1) - Le bilan pédagogique et financier du CNAM Paris était manquant en 2004. Les évolutions sont donc calculées sans tenir compte de cet organisme.

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF 80.2A, 80.2C, 80.3Z, 80.4C et 80.4D).

Source : Bilans pédagogiques et financiers, traitement Dares.

longues que les formations dans les spécialités de services ou dans les domaines du développement personnel, qui sont en diminution : respectivement -2 % et -3 % de stagiaires (tableau 6).

Une formation sur dix est générale

Les dix spécialités de formation les plus suivies cumulent 60 % des stagiaires et 52 % des heures-stagiaires (tableau 7). Un stagiaire sur dix suit une formation générale. Ces formations étant assez longues (97 heures en moyenne), elles représentent 14 % des heures-stagiaires. En deuxième place, viennent les formations à la sécurité des biens et des personnes (hygiène et sécurité). Cette spécialité de formation est favorisée par le code du travail. En effet, depuis 2002, toutes les entreprises doivent tenir à jour un document unique d'évaluation des risques professionnels et établir un programme annuel de prévention de ces risques.

Tableau 7
Les dix premières spécialités de formation

	En % des stagiaires	En % des heures-stagiaires	Durée moyenne (en heures)
Formations générales *	10,9	14,4	97,2
Sécurité des biens et des personnes (y c. hygiène)	8,2	3,3	29,9
Développement des capacités d'orientation, d'insertion sociale et professionnelle	7,7	5,3	50,5
Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales	6,1	2,2	26,7
Transport, manutention, magasinage	5,8	3,5	44,0
Santé	5,7	5,4	69,2
Informatique, traitement de l'information, transmission des données	4,5	2,9	47,9
Commerce, vente	3,9	6,1	116,8
Secrétariat, bureautique	3,9	5,3	101,8
Développement des capacités comportementales et relationnelles	3,5	4,0	86,1
Ensemble des 10 premières spécialités en 2005	60,2	52,4	64,3

* Formations pluridisciplinaires couvrant au moins deux des trois domaines suivants : « mathématique et science », « sciences humaines et droit » et « lettres et arts ».

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF 80.2A, 80.2C, 80.3Z, 80.4C et 80.4D).

En 2005, les formations relatives au développement des capacités d'orientation, d'insertion sociale et professionnelle ont régressé de la première à la troisième place, avec 7,7 % des stagiaires, contre 10,6 % en 2004. Ces formations, destinées principalement aux demandeurs d'emploi, ont pu pâtir du recul de ce public sur le marché de la formation.

Les formations relatives à l'enseignement et la formation (didactique, pédagogie, technologies éducatives...) ont disparu du palmarès des dix premières spécialités de formation. Elles cèdent la place aux formations en langues vivantes, qui s'insèrent en quatrième position (6,1 % des stagiaires).

Thierry MAINAUD (Dares).

Bibliographie

[1] Mainaud T. (2007), Dares, « La dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage en 2005 », *Premières Synthèses*, n° 45.3, novembre.

[2] Idmarchiche S. (2007), Dares, « L'offre de formation continue en 2004 », *Premières Synthèses*, n°15.2, avril.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques) Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22.(60 ou 61) Documentation : 01.44.38.23.(12 ou 14) / Télécopie : 01.44.38.24.43

Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton.

Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret.

Conception graphique : Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité. Reprographie : DAGEMO.

Abonnements : La Documentation française, 124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex.

Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 www.ladocumentationfrancaise.fr

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 120 €, CEE (TTC) 126,50 €, DOM-TOM et RP (HT, avion éco.) : 125,20 €,

hors CEE (HT, avion éco.) 129,10 €, supplément avion rapide : 7,90 €.

Publicité : Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.

LE CHAMP COUVERT PAR CETTE ÉTUDE

Cette étude s'intéresse aux activités de formation professionnelle continue des organismes d'enseignement et de formation.

Les activités de formation professionnelle continue sont connues à l'aide des bilans pédagogiques et financiers, que sont tenus de renseigner l'ensemble des organismes intervenant dans ce domaine (encadré 3). En 2005, 54 799 établissements dispensateurs de formation ont renseigné un bilan pédagogique et financier. Parmi eux, 45 777 ont effectivement réalisé des actions de formation professionnelle en 2005. Ils en ont dégagé un chiffre d'affaires de 8,9 milliards d'euros, soit 0,4 % de plus qu'en 2004.

Parmi les établissements intervenant dans la formation professionnelle continue, on s'intéresse aux organismes d'enseignement et de formation, c'est-à-dire les organismes dont l'activité principale exercée (APE) est l'enseignement ou la formation, initiale ou continue. L'étude se limite donc aux établissements dont le code APE est parmi les cinq suivants :

- 80.2A : Enseignement secondaire général ;
- 80.2C : Enseignement secondaire technique ou professionnel ;
- 80.3Z : Enseignement supérieur (général, professionnel, technique ou scientifique) ;
- 80.4C : Formation des adultes et formation continue ;
- 80.4D : Autres enseignements.

En 2005, 13 499 établissements dispensateurs de formation professionnelle continue entrent dans ce champ. Ils ont réalisé un chiffre d'affaires de 5,4 millions d'euros et couvrent donc 61 % du marché national de la formation professionnelle continue.

UNE ACCEPTION LARGE DE LA FORMATION DANS LES BILANS PÉDAGOGIQUES ET FINANCIERS

Dans les bilans pédagogiques et financiers, le vocable « formation » recouvre un champ plus large que son acception courante. Il intègre notamment des prestations d'évaluation ou d'accompagnement, comme l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience ou les bilans de compétence. C'est ce concept qui est utilisé dans cette publication. Dans leur forme actuelle, les bilans pédagogiques et financiers ne permettent pas d'isoler la formation proprement dite des prestations d'évaluation et d'accompagnement.

En revanche, les sources usuelles sur la formation, comme les enquêtes Emploi de l'Insee, se limitent au champ traditionnel de la formation.

LA DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ET LE BILAN PÉDAGOGIQUE ET FINANCIER

Aucune condition juridique particulière n'est imposée pour exercer une activité de formation professionnelle continue. Néanmoins, outre le respect d'une comptabilité spécifique et de la réglementation relative au marché, les organismes de formation sont soumis à certaines obligations administratives dont la déclaration d'activité et le bilan pédagogique et financier (article L.920-4 et L.920-5 du code du travail). Ces obligations s'appliquent aux établissements ayant une autonomie financière, c'est-à-dire ayant la capacité de souscrire des conventions de formation.

La déclaration d'activité

Depuis 2003, chaque organisme réalisant effectivement des actions de formation professionnelle, de bilan de compétences, de validation des acquis de l'expérience visées à l'article L.900-2 du code du travail doit souscrire une déclaration d'activité. Il effectue cette déclaration dès la conclusion de la première convention ou du premier contrat de formation professionnelle avec des tiers. La déclaration devient caduque si l'activité de formation est nulle. S'il souhaite de nouveau réaliser des actions de formation, il doit procéder à une nouvelle déclaration d'activité et apparaître en tant que nouvel organisme de formation. La déclaration d'activité remplace la déclaration d'existence.

Le bilan pédagogique et financier

Qu'il exerce son activité de formation continue à titre principal, à titre accessoire ou en situation de sous-traitance, le prestataire doit établir chaque année un bilan pédagogique et financier. Le bilan doit être renseigné à partir du moment où la Préfecture enregistre au minimum un euro de chiffre d'affaires. Les bilans pédagogiques et financiers comportent trois parties. La première sert à identifier l'organisme. La seconde aborde son activité annuelle sous l'aspect financier. Elle renseigne d'une part sur les ressources qui résultent de conventions de formation avec des commanditaires privés ou publics ou de contrats avec des particuliers ; elle renseigne d'autre part sur les charges de l'organisme. La troisième partie concerne les stagiaires accueillis et les heures de formation. En 1996, le bilan a été modifié : il est rapproché de l'année comptable de référence de l'organisme et apprécie l'origine des ressources selon les financeurs réels et non selon le type de convention signée. La comparaison avec les résultats des années antérieures à cette date doit donc être faite avec prudence.

Apports et limites des bilans pédagogiques et financiers

Les bilans sont collectés par les services régionaux de contrôle des Directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP), ils sont exploités par la Dares. Ils permettent de connaître l'activité contractuelle de formation continue sur le marché concurrentiel. En revanche, ils ne retracent pas les formations réalisées « en interne » par les entreprises privées ou les administrations. Par ailleurs, ils ne décrivent pas l'activité réalisée directement pour le compte de l'État par certains organismes et financée par une subvention spécifique : Programme de formation subventionné de l'Afpa notamment. L'apprentissage ne fait pas partie de ce champ. Les Bilans pédagogiques et financiers le considèrent comme relevant de la formation initiale.